

No **29**. Décembre 2012
dossier:

[Vues sur la ville]

De l'illusion sécuritaire à la ville sûre

Sommaire

En vue	2
Dossier	3
Bonnes pratiques	7
Pre-vues	8

A l'ère des nouvelles technologies d'information, la vidéosurveillance urbaine devient très à la mode. Les tentatives de sécurisation des espaces communs s'appuient sur une quincaillerie sécuritaire « high-tech » de plus en plus sophistiquée. Bien que des rapports successifs attestent de l'efficacité limitée de ces dispositifs ils continuent à être présentés comme l'alpha et l'oméga de la lutte contre l'insécurité. De fait, ils ne peuvent avoir d'effet que sur des objectifs précis, dans des conditions techniques spécifiques et surtout à condition de bénéficier d'une structure de fonctionnement adaptée (PC de gestion, qualité des liaisons, équipe mobile et rapide d'intervention). L'usage contrôlé des techniques de surveillance n'empêche pas leur plein essor, même si leur impact le plus évident consiste le plus souvent à déplacer le problème ailleurs. L'utilisation des technologies disciplinaires de toutes sortes bascule de plus en plus vers le secteur marchand. La progression des petits délits et des incivilités dans les commerces et dans les espaces privés ouverts au public reste un puissant ressort d'une demande de protection souple et discrète et de présence humaine qui n'est plus attendue de la police. Des dispositifs de gardiennage privés de plus en plus qualifiés se développent. Une redistribution des rôles est en marche dans le secteur de la production sécuritaire.

La ville contemporaine serait-elle minée par les auteurs de troubles, la violence et la défiance que ses habitants se portent les uns envers les autres? Sans être imaginaire, l'insécurité se développe aussi sur le registre des représentations collectives. Face à la croissance du sentiment d'insécurité, les élus, tous cadrans politiques confondus, jouent la carte de l'investissement dans les dispositifs de "pacification". Ils sont tenus par l'opinion publique de se saisir du problème et de concevoir de nouveaux modèles de « production de la sécurité ». L'urbanisme et architecture sont aussi mis à contribution dans le cadre général des politiques de réduction des risques urbains. La reconfiguration de l'espace public et ses équipements doivent faciliter la prévention et dissuader le nouvel "ennemi intérieur" de passer à l'acte. Traitement de lieux et action sur les personnes doivent converger.

Certes, la mise sous surveillance des espaces communs (publics ou privés) ne peut être utilisée que dans un esprit clair de respect des droits des citoyens et des libertés publiques. Elle doit trouver sa justification en fonction des risques recensés et du niveau d'acceptation de la population. De fait, dans le climat d'insécurité actuel, les dispositifs sécuritaires semblent proliférer davantage par effet d'imitation plus que sur la démonstration de leur réelle efficacité collective. L'insécurité ne recule pas mais « on s'en occupe ». Comme les autres, quoi. Dans la surenchère sécuritaire. Peut-on s'en occuper autrement ?

L'insécurité est un élément constitutif de la vie urbaine et un de ses défis permanent. Menace pour l'urbanité, elle est la contrepartie des libertés que la ville nous offre : la rançon de son propre mouvement. Nous ne pouvons pas ni l'éradiquer ni la banaliser. Pas plus que nous pouvons la résumer à la stigmatisation et à la répression des plus faibles ou à la prolifération des techniques disciplinaires de surveillance. Nous pouvons seulement la réguler par une nouvelle gouvernance globale de la gestion des risques sociaux associant autorités publiques, société civile et médias. Nous pouvons aussi la faire reculer par une conception d'espaces publics sûrs, conviviaux, agréables et ouverts à la multiplicité des usages, enchantés par des aménagements de qualité mais aussi animés par la coprésence bienveillante de l'Autre.

AC

Vers des villes sûres

Références:

Jacobs, J. (1961). *The death and life of great American Cities*, New York : Vintage

Raffestin, C. (1986). Ecogénèse territoriale et territorialité. In *Espaces, jeux et enjeux*. F.Auriac et R.Brunet (dir). Paris : Fayard.

Newman, O. (1972). *Defensible Space. Crime Prevention Through Urban Design*, New York : Collier Books

À en croire les médias, les discours politiques et l'opinion publique, les villes seraient en train de devenir un enfer où il serait impossible de vivre sans côtoyer des personnes mal intentionnées. Violences, vols, dégradations multiples, prostitutions, deals... les villes contemporaines sont dépeintes comme la Gomorrhe infernale de la bible. Ce sentiment anti-urbain semble de plus en plus être entretenu par les médias. De plus, nous constatons une forte politisation du thème. Pour autant, ce qui est certain c'est que cette image de la ville ne date pas de hier. L'élément nouveau c'est que la peur semble de plus en plus être utilisée à des fins commerciales et politiques.

Le phénomène de l'insécurité ainsi que ses tentatives de régulation ont une forte transcription spatiale. Barrières, caméras de vidéo surveillance, murailles et murets structurent nos espaces de vie quotidiens à tel point que la fonction des rues et des espaces publics semble se réduire de plus en plus à la simple circulation. De plus, ces dispositifs sont souvent inefficaces voir même contre-productifs pour l'urbanité. En effet, ils ont tendance à augmenter le sentiment d'insécurité au lieu de le réduire.

Ce bref article pose quelques bases réflexives sur le rapport entre la forme des villes et la sûreté de celles-ci à travers deux postulats principaux.

Le premier est un postulat de contextualisation. Chaque ville est un contexte différent. Il serait donc erroné de donner une solution générique à un problème spécifique à chaque ville. Les délinquants n'ont pas forcément le même profil partout, la fréquence des actes délictueux varie d'une ville à l'autre et même d'un quartier à un autre. De plus le cadre d'action varie également. Comprendre le jeu d'acteurs dans un environnement donné permet de préparer une stratégie de régulation du problème plus efficace. Notamment par ce que, dans ce cas de figure, les acteurs sont multiples. Le problème du sentiment d'insécurité n'est pas uniquement du ressort des urbanistes. Il est donc important pour chaque Ville d'élaborer un diagnostic précis du phénomène afin d'identifier les lieux de stress, les facteurs et les éléments influençant le sentiment d'insécurité.

Le deuxième est un postulat spatialiste. La forme urbaine a une forte incidence sur le comportement des habitants et des usagers. Ce postulat n'est pas nouveau. Jane Jacobs faisait déjà allusion en 1961 dans son célèbre « Death and Life of Great American Cities » au lien étroit existant entre forme des villes et sentiment d'insécurité. Elle soulignait l'importance de travailler à l'échelle des rues et de leurs fonc-

tions afin de rendre les villes plus sûres.

En effet, ce sont ses rues qui nous viennent en premier lieu à l'esprit quand on pense à une ville. Quand elles offrent un intérêt particulier, c'est la ville entière qui porte de l'intérêt, au contraire quand elles produisent une ambiance morose, c'est toute la ville qui semble triste.

« Si les rues d'une ville sont épargnées par la barbarie et la peur, cette ville est par conséquent épargnée de manière tolérable de la barbarie et de la peur... La qualité fondamentale d'un quartier de ville qui marche est qu'une personne puisse se sentir en sûreté et en sécurité dans la rue au milieu de tous ces étrangers... Il ne faut pas beaucoup d'incidents violents dans une rue ou dans un quartier pour que les gens y aient peur. Et quand ils ont peur, ils y vont moins, ce qui rend les rues encore moins sûres » (Jacobs, 1961).

Le sentiment d'insécurité dans les rues doit impérativement être réduit en améliorant la qualité de l'espace public. L'objectif est sans doute plus facile à dire qu'à réaliser. Cependant des principes d'aménagement existent et semblent porter leurs fruits. Selon J. Jacobs, le sentiment de sécurité des villes n'est pas uniquement l'affaire des autorités mais de tous les usagers.

Pour qu'une rue soit rassurante, celle-ci doit être active, vivante et de qualité. Elle ne doit pas être un simple lieu de circulation mais un lieu de vie. La mixité des fonctions, l'accessibilité à celle-ci par toutes les couches de la population, la qualité des places et des espaces verts sont les principes fondamentaux de la ville sûre. Les rues doivent être vécues et appropriées par leurs usagers selon un mécanisme de territorialisation. Elles doivent être le lieu des interactions sociales où les corps se frottent.

Les postulats de J. Jacobs sont à l'origine du principe de prévention situationnelle qui est aujourd'hui à la base de l'urbanisme sécuritaire. L'ouvrage « Espace défendable » d'Oscar Newman (1973) est un manifeste de cette méthode. Le problème est que cette liste de « bonnes » pratiques reste purement techniciste. Les principes de J. Jacobs sont malheureusement réduits au simple traitement de la voirie par des infrastructures plus robustes. Cette stratégie serait sensée dissuader les malveillants de commettre des actes délictueux.

Afin de rendre les villes plus sûres, il est impératif de revenir sur les principes de mixité, d'accessibilité, de lisibilité et de territorialité.

FS



Régulation à distance à l'ère de l'information : Une analyse centrée sur la sécurité urbaine et la surveillance

Médiations sociotechniques de la vie quotidienne

L'informatisation croissante de notre vie quotidienne implique un vaste ensemble de techniques de contrôle et de régulation à distance des êtres, des choses et des espaces. Citons à titre d'exemple les systèmes digitalisés de télégestion des infrastructures urbaines, les applications « intelligentes » et géolocalisées pour Smartphones, ou encore les nouvelles possibilités de traçage des flux offertes par les micro-puces électroniques. Visant à gérer nos activités et nos déplacements à des échelles géographiques multiples, ces techniques de « surveillance » répondent à des fins sécuritaires, administratives, commerciales ou encore politiques. La surveillance, en tant qu'attention systématique et routinière focalisée sur des objets individuels ou collectifs (Lyon, 2007 : 14), se rapporte donc à un large éventail de phénomènes et d'espaces, allant du maintien de l'ordre au contrôle des frontières en passant par l'administration publique, la gestion de la mobilité et le monitoring de la consommation.

Une des caractéristiques particulières de la surveillance dans ces différents contextes relève de la multiplication des médiations sociotechniques qu'elle engendre (Ruegg, Klauser, November, 2007). En effet, la surveillance contemporaine mobilise une multitude de technologies informationnelles de collecte, de transmission, d'accumulation, de visualisation et d'analyse de données et nécessite le travail de nombreux acteurs au bénéfice de savoir-faire spécialisés (opérateurs, techniciens, concepteurs, etc.). La surveillance techno-médiatisée se distancie ainsi de plus en plus des mécanismes traditionnels de contrôle social, basés sur la coprésence et sur la réciprocité du regard.

Par ailleurs, la digitalisation croissante des mesures de surveillance se combine aujourd'hui avec la mise au point de programmes informatiques toujours plus sophistiqués qui visent à identifier et à anticiper des risques et/ou des besoins variés. Or, si ces technologies dites intelligentes facilitent et sécurisent certaines activités, les efforts d'analyse et de profilage qu'elles impliquent permettent aussi de définir de plus en plus précisément pour qui, où, quand et comment certains services, accès et informations seront disponibles. De par leurs ambitions même, ces efforts d'ana-

lyse et de tri, souvent opaques pour le public, soulèvent ainsi des questions importantes en termes de discrimination sociale et donc de pouvoir.

Dans cet article, je me propose d'analyser les effets sociaux et spatiaux de la multiplication des médiations sociotechniques, qui caractérise la surveillance contemporaine. De façon plus spécifique, la question principale que j'aborderai ici concerne la perception et les expériences populaires des effets de « mise à distance » induits par les techniques de télésurveillance et de télégestion de notre quotidien. Pour aborder cette problématique, j'ai choisi l'exemple de la vidéosurveillance, telle qu'elle est perçue et vécue par les usagers des espaces surveillés.

Le déficit humain de la vidéosurveillance

La vidéosurveillance exemplifie de manière emblématique l'essor du contrôle et de la régulation à distance de notre vie. Aujourd'hui, en Suisse comme ailleurs, l'utilisation de caméras de surveillance fixes et mobiles par des acteurs publics et privés se généralise et se banalise progressivement (Webster, Töpfer, Klauser, Raab 2011). Or, la vidéosurveillance contraste vivement avec les mécanismes traditionnels de contrôle sociale, dans la mesure où elle déconnecte physiquement le surveillé du surveillant. Cette séparation spatiale soulève de nombreuses questions en termes de pouvoir, mais aussi en rapport au potentiel des caméras à revitaliser des lieux anxigènes. Ce dernier point m'intéressera tout particulièrement dans cet article.

La vidéosurveillance est relativement efficace pour enregistrer et éclaircir des crimes, surtout lorsque des caméras sont utilisées dans des périmètres restreints comme les trains, les bus, les bâtiments, etc. Cependant, un vaste corpus de recherches empiriques suggère que les effets préventifs des caméras sur la criminalité doivent être interprétés de façon beaucoup plus critique (Welsh et Farrington, 2002 ; Gill et Sprigg, 2005). Il apparaît surtout que la propension des caméras à dissuader les individus de s'adonner à des actes criminels diminue au fil du temps. En effet, les délinquants s'habituent aux caméras, et finissent

Photo: James Nash
 Artiste: Banksy,
 (source: TV Bos/
 CC BY-NC-SA
 2.0/sur Flickr)



même par les oublier. Comme Gill et Spriggs le relèvent, « la conclusion la plus évidente à tirer des analyses des systèmes de vidéosurveillance est qu'il s'agit d'outils inefficaces pour réduire les taux de criminalité » (Gill et Spriggs, 2005 : 61, ma traduction).

Ce constat est largement confirmé par des études portant sur la question de la perception de la vidéosurveillance par les usagers des espaces surveillés. Ces études soulignent les effets limités des caméras pour améliorer le sentiment de sécurité de la population à long terme et donc pour revitaliser durablement des zones urbaines rencontrant des problèmes particuliers. Pour différencier et développer encore ce constat, je souhaite ici réévaluer les résultats d'une recherche portant sur les expériences et perceptions de la vidéosurveillance en Suisse (Klauser, 2006). Cette recherche se basait entre autres sur une enquête par questionnaire réalisée en 2004

auprès de 487 habitants de la ville d'Olten.

Dans un premier temps, les données récoltées suggèrent que la population adopte une attitude plutôt pragmatique vis-à-vis de la vidéosurveillance : on accepte les caméras parce qu'on estime ne rien avoir à cacher. Cette opinion relève cependant plutôt d'un consentement tacite que d'une revendication explicite : si elles pouvaient librement choisir, quatre fois plus de personnes préféreraient une présence renforcée des agents de police plutôt que l'installation de caméras de surveillance. En outre, pour sécuriser l'espace public, l'amélioration de l'éclairage public est mentionné aussi souvent que la vidéosurveillance. Il importe aussi de souligner que la vidéosurveillance attire beaucoup moins les jeunes que les personnes âgées. Enfin, la population accepte aisément l'utilisation de la vidéosurveillance dans les parkings et pour les passages piétons, mais se montre beaucoup plus critique face aux caméras installées dans les parcs publics ou dans



les quartiers d'habitation. Ici encore, la vidéosurveillance n'est pas perçue comme un instrument miracle. Loin d'être acceptée de manière unanime, la vidéosurveillance suscite des opinions très diverses, ce dont la politique de sécurité devrait tenir compte.

Des entretiens approfondis effectués avec des utilisateurs de zones vidéo-surveillées permettent de compléter ces résultats (Klauser, 2006). Il apparaît sur cette base que le contrôle de l'espace public à l'aide de caméras manque surtout d'un « élément humain de proximité », qui permettrait non seulement d'établir un rapport de confiance entre la population et la police et d'intervenir en temps réel en cas de nécessité, mais aussi de rappeler aux individus la présence et les modalités de la surveillance. Or, la vidéosurveillance dissocie au contraire les agents de sécurité des citoyens concernés. En effet, de nombreuses personnes interviewées insistent sur l'impossibilité d'entrer en contact directement avec les observateurs. Un des entretiens a donné lieu à une déclaration particulièrement parlante :

« Avant l'installation des caméras, je pensais que ça serait très bizarre. Puis, soudainement, les caméras avaient été installées, et je ne m'en étais même pas rendu compte. C'est étrange, les caméras ne semblent pas vraiment appartenir à la rue. Dans un sens, ces caméras, ce n'est rien » (interview réalisé en ville d'Olten).

La citation exemplifie la perception des caméras comme des outils « irréels », « lointains » et « n'appartenant pas vraiment aux espaces surveillés ». La mise à distance spatiale, induite par la vidéosurveillance, résulte ainsi aussi en une « mise à distance mentale » des agents et des activités de régulation du point de vue des surveillés. En somme, la vidéosurveillance semble donc créer une forme de monde parallèle déconnecté des zones surveillées.

L'étude de cas d'Olten permet ainsi aussi de dégager une explication possible du désintérêt relatif de la population en rapport aux questions de protection de la sphère privée, soulevées par la banalisation des mesures de surveillance contemporaines : Les interviewés ont fréquemment déclaré ne « rien ressentir de problématique en rapport à ces dispositifs de surveillance » ; tant les éventuels bénéfiques que les éventuels problèmes posés par les caméras leur importaient peu. Le monde inaccessible de la surveillance était en effet perçu comme déconnecté de leur réalité quotidienne et

échappait donc à leur esprit, bien qu'ils persistent à être surveillés, suivis et commentés depuis la régie de contrôle...

Neutraliser les effets de mise à distance

Un des principaux défis qui doit être surmonté pour revitaliser les espaces publics grâce au contrôle techno-médiatisé des caméras est donc la neutralisation de ces effets de « mise à distance ». Aujourd'hui, en effet, de nombreuses mesures d'accompagnement sont mises en œuvre pour atténuer ce problème. J'en distinguerai deux stratégies majeures :

En premier lieu, toute une série de mesures vise à augmenter et à pérenniser la conscience qu'ont les usagers des espaces filmés des caméras. Par exemple, dans certaines villes comme celle de Middlesbrough en Angleterre, les caméras sont désormais couplées avec des haut-parleurs permettant aux surveillants de s'adresser directement aux auteurs de trouble. De façon moins sophistiquée, le positionnement des écrans de surveillance dans les magasins permet de montrer de façon bien visible les images tirées des caméras situées dans le magasin afin de rappeler aux clients qu'on surveille leurs faits et gestes.

Une deuxième série de stratégies vise à renforcer la participation de la population aux prises de décisions et mêmes aux pratiques relatives à la vidéosurveillance. En Suisse, par exemple, plusieurs projets de vidéosurveillance ont fait l'objet d'une votation populaire, notamment à Saint-Gall, à Lucerne et à Renens. Dans ces trois cas, la participation du peuple au processus de prise de décision a contribué à attirer l'attention du public sur ces nouveaux outils et à légitimer leur utilisation, mais aussi à contrer les effets d'oubli et de mise à distance décrits dans cet article.

Des stratégies encore plus poussées ont été mises en place récemment par la police anglaise dans certains quartiers de Londres, dans lesquels les habitants peuvent regarder eux-mêmes les images tirées des caméras en temps réel depuis leurs télévisions (Allen, 2006). Indépendamment des questions de protection de la sphère privée que pose évidemment cette initiative, il reste pourtant difficile de prédire si cette mesure permettra vraiment aux habitants de jouer un rôle plus actif dans la sécurisation de leur quartier.

En définitive, ces stratégies rappellent avant tout un des principaux problèmes associés à la vidéosurveillance : en déléguant la régulation d'un espace à des systèmes et à des individus qui en sont séparés physiquement, la vidéosurveillance risque en effet de nuire à la volonté de mieux intégrer la société civile dans des pratiques sécuritaires « de proximité ». Or, les mesures de contrôle et de régulation à distance tendent au contraire à exacerber l'opposition entre les surveillants et les surveillés. Il importe ainsi grandement de discuter de manière critique les choix budgétaires actuels en matière de sécurité urbaine, tant ceux-ci privilégient souvent les mesures technologiques au détriment des mesures humaines.

Remerciements

Cet article reprend certains arguments développés dans le cadre d'un projet de recherche portant sur la vidéosurveillance, financé par le Fonds National Suisse et dirigé par Jean Ruegg, Valérie November, Alexandre Flückiger et Francisco Klauser. Mes remerciements vont aussi à Yaëlle Dällenbach pour les corrections linguistiques apportées à cet article.

FK

Références

Allen, L. 2006: Is « reality CCTV » a step too far? BBC News online, 8 May, available on <http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/4752167.stm>.

Gill, M. and A. Spriggs. 2005: *Assessing the impact of CCTV*. Home Office Research Study 292. London: Home Office.

Klauser, F. 2006: *Die Videoüberwachung öffentlicher Räume. Zur Ambivalenz eines Instruments sozialer Kontrolle*. Frankfurt: Campus.

Lyon, D. 2007: *Surveillance Studies. An Overview*. Cambridge: Polity Press.

Ruegg, J., F. Klauser et V. November. 2007 : « Du citoyen et de la civilité. Réflexions à partir de l'exemple de la vidéosurveillance ». *Lien Social et Politique* 57 : 127-139.

Webster W., E. Töpfer, F. Klauser and C. Raab. 2011: « *Revisiting the surveillance camera revolution: Issues of governance and public policy* ». *Information Polity* 16(4): 297-301.

Welsh, B.C. and D.P. Farrington. 2002: *Crime prevention effects of closed circuit television: a systematic review*. *Home Office Research Study 252*. London: Home Office.

Image:
Artiste: Banksy
(source: paul/CC
BY-NC-SA 2.0/sur
flickr.com





Cette rubrique présente deux travaux d'analyse de la sécurité et du sentiment d'insécurité par des méthodes innovantes dans différents pays. Le premier projet s'intéresse à la place du Marché de Renens et la deuxième étudie la façon dont plusieurs villes et pays d'Europe gèrent le problème des jeunes et de l'alcool dans les espaces publics. et du sentiment d'insécurité par des méthodes innovantes dans différents pays. Le premier projet s'intéresse à la place du Marché de Renens et la deuxième étudie la façon dont plusieurs villes et pays d'Europe gèrent le problème des jeunes et de l'alcool dans les espaces publics.

Place du Marché: rencontres et dialogues Bilan d'un diagnostic communautaire utilisant la méthode vidéo participative (VP)

L'Observatoire de la sécurité (Ville de Renens) a décidé de prendre en main l'occupation ostentatoire de la Place du Marché par un groupe de marginaux. Conscient qu'une réponse sécuritaire n'est pas appropriée, l'Observatoire a fait appel à Baptiste Perfetta et Rel'aids (Fondation Le Relais) pour mener un diagnostic communautaire. La méthode utilisée a été la réalisation d'une vidéo participative ayant pour but d'aboutir à une réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie de chacune des personnes participant à la vie de la Place.

Les résultats obtenus ont été les suivants : tout d'abord le projet a mis en avant l'importance de la place pour chacun des participants. Il a également permis d'identifier les causes du sentiment d'insécurité pour les usagers de cet espace tels que les marginaux alcoolisés et le regroupement de jeunes. Enfin, la vidéo a permis la réalisation d'un catalogue de propositions :

- la création d'une médiation (une activité conçue / réalisée par et pour les usagers de la Place) prônant un respect mutuel pour une meilleure cohabitation ;
 - la mise en place d'activités afin d'occuper les « marginaux »
 - Instaurer un système de vidéo surveillance afin de dissuader les personnes malveillantes ;
 - l'amélioration des espaces verts ;
 - une meilleure gestion des déchets
- en créant des Pocket box et tri sélectif ;
- une meilleure gestion de la vente d'alcool
 - des activités favorisant le lien social (rencontres et partage) sous la forme de repas, de jeux et de balade.

Les participants ont inventorié des pistes de solution mais ils ont aussi exploré la faisabilité. L'intérêt de la démarche leur a été aussi de rendre compte de l'acceptabilité des pistes esquissées.

Le document audio-visuel est disponible sur : <https://vimeo.com/45831723>

Jeunes, alcool et espace public Bonnes pratiques : regard international

Le Centre de compétences Suisse en promotion de la santé et prévention (RADIX), a reçu un mandat du Plan National Alcool qu'il mène en partenariat avec le Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA). Il lui a été demandé de produire un concept d'intervention quant à la problématique des jeunes consommant de l'alcool dans les espaces publics.

En complément, une étude sur les pratiques menées dans d'autres pays d'Europe a servi de base de comparaison et de référence théorique.

Cette enquête a été confiée à l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) de l'Université de Lausanne et à l'Observatoire Universitaire de la Mobilité (OUM) de l'Université de Genève. Menée par F. Rivola, elle offre un recensement des concepts d'interventions et de mesures structurelles touchant à la gestion de l'espace public, ces derniers ont un impact ou un lien avec la présence des jeunes et/ou la gestion de la consommation d'alcool. La recherche a donné abouti à un bilan sur les différents modèles de gestion du phénomène existants en Europe.

Dans la ville de Rennes par exemple l'étude entre autres a recensé une série de constats tels que :

- La répression excessive menant à des fortes tensions et à des affrontements à plusieurs niveaux (dans la rue comme dans les institutions) entre les acteurs concernés.
- La mixité sociale de la population du centre ville jouant un rôle clé dans la perception de ces nuisances et démontant la pertinence d'analyser la composition sociodémographique des lieux afin d'élaborer des mesures de maîtrise adéquates.
- Ne pas porter de jugement sur les jeunes et leurs pratiques, instaurer un climat de confiance.
- Définir la répartition des compétences entre les acteurs.

Le rapport complet peut être consulté sur le site du GREA : www.grea.ch/node/1320

pré-vues



Habitants, professionnels de l'urbanisme, élus sont au cœur des choix de régénération urbaine et doivent, en toute circonstance, retrouver l'ambition de faire des villes de qualité. Le récit de la reconversion mouvementée de la plate-forme du Flon, en plein cœur de Lausanne, qui nous est offert par Urs Zuppinger est engagé. Mais il est aussi rigoureusement documenté, permettant de reconstituer une parfaite « traçabilité » du jeu d'acteurs privés et publics au point de donner parfois l'impression de foisonner de détails. L'urbaniste, qui a été un des acteurs majeurs des mouvements sociaux qui se sont mobilisés sans relâche pour une ville plus juste, dresse un bilan lucide et instructif d'une partie d'échecs qui s'est jouée durant seize ans entre David et Goliath. L'auteur montre que l'ouverture de scènes de débat sur des projets urbains permet aux citoyens de faire prévaloir l'intérêt public et d'avoir un impact réel sur la qualité de la ville. Un projet de régénération puise sa qualité dans la complexité qu'il parvient à nouer avec le site dans lequel il s'inscrit, mais aussi dans une vision d'avenir capable d'emporter l'adhésion du plus grand nombre. Le pire a pu ainsi être évité. Mais la maîtrise des usages de l'espace urbain doit associer la créativité des habitants et les savoirs-faire de professionnels engagés dans la durée... au moment de la conception du projet, mais également dans la phase de réalisation et de gestion qui suit les choix politiques ... Un témoignage capital. AC

Luttes-ô-Flon. Une reconversion urbaine lausannoise mouvementée de 1984 à 2012, Editions d'en bas, Lausanne 2012

VSV: Dans votre ouvrage vous avez opéré une séparation claire entre le récit et l'interprétation. Le jeu d'acteurs qui s'est noué dans la scène du Flon n'est-il pas trop particulier pour qu'on puisse tirer une interprétation utile en d'autres circonstances ?

Urs Zuppinger: Comparé à d'autres conflits générés par des projets de reconversion celui de la plateforme du Flon est d'une clarté et d'une richesse exceptionnelles. De fait, le sol y appartient depuis sa création à un seul propriétaire dont les objectifs ont été clairs et simples à identifier. De ce point de vue, le cas du Flon sort plutôt du lot. Mais à mon avis, le conflit d'urbanisme de la plate-forme du Flon n'en demeure pas moins un cas d'école dans le sens que les différentes phases de déroulement du conflit illustrent avec une clarté exceptionnelle une série de problèmes dont nous pouvons tirer quelques enseignements d'ordre général.

VSV: Par exemple ...

U.Z: Nous avons décidé de combattre le projet initial avant même sa publication au début des années 1980, car nous voulions persuader la Municipalité à renoncer à l'idée de la desserte automobile du centre-ville par la création d'un grand axe routier au fond de la vallée du Flon. Sa réalisation aurait entravé le tournant en faveur des transports publics et des piétons que Lausanne a opéré plus tard. Ensuite, le choix de la Municipalité s'était orienté vers un projet de reconversion qui proposait la disparition totale du quartier existant au profit d'un nouvel ensemble tape-à-l'œil dans le plus pur style post-moderniste sans égard pour la sauvegarde de la structure héritée et du patrimoine architectural. Heureusement tout cela a pu être évité. Un premier enseignement que nous relatons dans notre ouvrage est que des projets urbanistiques d'importance stratégique pour une ville peuvent être contestés dans certaines circonstances par quelques citoyens dépourvus de ressources mais qui peuvent engranger des résultats à condition d'avoir les idées claires et un certain savoir-faire. De simples réactions de rejet sont inutiles. La consistance du discours et la légèreté de l'organisation ont été des facteurs de succès. Il faut dire que l'insécurité des droits du propriétaire imposait un changement du plan d'affectation. Nous avons su en tirer partie. Une fois la situation juridique clarifiée les choses ont été plus difficiles. Il est devenu aussi évident que les associations d'habitants ou d'usagers de la ville avaient intérêt à s'allier avec des professionnels, car certaines complexités peuvent échapper au savoir ordinaire des citoyens. Les opposants qui souhaitent avoir une chance de réussite au-delà du moment où le plan d'urbanisme est accepté sur le plan politique doivent se doter d'une stratégie adaptée aux changements des contraintes qui pèsent sur d'autres acteurs, en anticipant sur les cours des événements. La mobilisation doit être permanente et organisée dans la durée, ce qui ne va pas sans poser des problèmes ...

VSV: En fin de compte, qui est le principal gagnant du processus ?

U.Z: Notre appréciation est ambivalente. Nous avons pu éviter le pire. De plus, nous nous sommes contentés d'avoir contribué à ce que le site échappe à l'emprise du marché foncier urbain jusqu'à la fin des années 1990. Il est rare que la vie urbaine et le fonctionnement collectif puissent se développer dans un tel emplacement et l'espace rencontre un accueil favorable de la part de la population lausannoise et des autres visiteurs. Compte tenu des circonstances je suis plutôt déçu en bien. J'apprécie la présence discrète de la structure héritée de l'ère industrielle, ainsi que la double vie du site, foisonnant la nuit et moins intense le jour. J'apprécie aussi la discrétion de son offre industrielle. Le charme des années 90 a disparu et le mélange actuel entre une architecture ancienne parfois lourdement relookée et des bâtiments nouveaux n'est pas toujours convaincant, mais c'est ce qui arrive lorsqu'on laisse carte blanche à un promoteur privé après la ratification d'un plan d'urbanisme ...


UNIL | Université de Lausanne
Institut de géographie
et durabilité


Observatoire de la ville et du
développement durable

Editeur : OUVDD

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro : Marta Alonso (MA), Antonio Da Cunha (AC), Sandra Guinand (SG), Lou Herrmann (LH), Francisco Klauser (FK), Federico Schiffrin (FS) et Urs Zuppinger (UZ).

Impression : IGD, Université de Lausanne

Toute correspondance est à adresser à :

Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable

Institut de Géographie et Durabilité

Université de Lausanne,

Quartier Mouline, Géopolis.

CH-1015 Lausanne

www.unil.ch/ouvdd

Téléphone : ++41 21/692 36 09

Fax : ++41 21/692 30 75

Courriel : marcia.curchod@unil.ch